

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED EDGE Pays de la Loire
10 mars 2023 (conseil en visioconférence)

Présents :

Serge BLONDEL (Directeur adjoint ED-Université d'Angers), Loïc CORVEN (Représentant doctorant-Université d'Angers), Ivan DUFEU (GRANEM-Université d'Angers), Emilios GALARIOTIS (Audencia), Christine GONZALEZ (Directrice adjointe ED-Le Mans Université), Meriem HIZAM (Représentante doctorants-Nantes Université), Pierre-Alexandre MAHIEU (LEMNA-Nantes Université), Sébastien MENARD (GAINS-Le Mans Université), Damien ROUSSELIERE (Institut Agro Rennes-Angers), Guillaume SCHIER (ESSCA), Mouloud TENSAOUT (ARGUMans-Le Mans Université), Adeline THEVENIN (Personnalité extérieure-Pays du Mans), Hélène TOURIGNY (Gestionnaire ED-Nantes Université), Olivier TURA (Personnalité extérieure-Trempo), François-Charles WOLFF (Directeur ED-Nantes Université)

Excusés :

Allan MAIGNANT (Personnalité extérieure-Institut technique de l'horticulture)

Absents :

Victor PELLEQUIER (Représentant doctorant-Le Mans Université)

Invités :

Hounayda BAKHOS DOUAIHY (Suppléante représentant doctorants-Nantes Université), Catherine BOUFFET (Suppléante représentant doctorants-Université d'Angers), Elise GUILLET (Gestionnaire ED-Université d'Angers), Aurélie LARDEUX (Collège doctoral Pays de la Loire), Nguyen Mai Linh LE (Suppléante représentant doctorants-Le Mans Université)

La séance est ouverte à 14h05, avec présentation de l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1° Installation du conseil de l'ED EDGE
- 2° Validation du règlement intérieur
- 3° Workshop EDGE
- 4° CSI
- 5° Contrats doctoraux
- 6° HDR (sous réserve)
- 7° Site Web de l'ED (<https://ed-edge.doctorat-paysdelaloire.fr/>)
- 8° Point divers

1. Installation du conseil de l'ED EDGE

Les membres extérieurs ont été validé en amont du conseil, un tour de table est fait afin que chacun se présente pour ce premier conseil EDGE Pays de la Loire au format plénier. Le conseil est désormais complet avec les représentants des doctorants et les membres extérieurs.

2. Validation du règlement intérieur

Le document de travail est partagé et les documents présentés. Une discussion s'engage sur les différents articles qui composent le règlement intérieur. Les points suivants font l'objet de plus longues discussions et certains choix sont expliqués par la nouvelle direction de l'ED.

- *Ressources financières des doctorants*

Pour une thèse à temps complet, l'ED attend de préférence un niveau de financement comparable à celui d'un contrat doctoral et a minima équivalent au SMIC net.

L'ED n'accepte pas la réalisation d'une thèse sur ressources personnelles.

- *Comité de Sélection Individuel (CSI)*

Au moins 2 personnes non impliquées dans la thèse, au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse, au moins un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse, et au moins un membre extérieur à l'unité de recherche, soit à son établissement d'inscription soit à l'ED.

Le CSI doit comprendre au moins un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse suivant l'arrêté. Définition d'un non spécialiste : critère section CNU d'appartenance pour les collègues relevant d'une section CNU, discipline d'exercice sinon.

- *Direction de thèse/Encadrement*

Encadrement d'au plus 5 doctorants par EC.

Chaque doctorant compte pour 1 quel que soit le taux d'encadrement.

- *Plan individuel de formation et formations complémentaires*

Au minimum 100 heures de formation ou équivalent, recommandation de l'ED à des formations disciplinaires à hauteur de 50 heures.

Equivalence de 30h pour les doctorants en CIFRE ou salariés (thèse à mi-temps)

Le règlement intérieur fait l'objet d'un vote lors de ce conseil, il est voté à l'unanimité à 15 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

3. Workshop EDGE

Il a été décidé de garder un rendez-vous annuel sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire afin que tous les acteurs, encadrants, doctorants et administratifs, des deux écoles doctorales

EDGE puisse continuer à travailler ensemble. Ce périmètre élargi permettra de donner une plus grande visibilité à ce workshop. Ce workshop de l'ED EDGE aura lieu le jeudi 6 avril 2023 à la Faculté des sciences économiques de Rennes. Le taux de participation est moindre du côté PDL, 4 ArguMANS/GAINS, 4 GRANEM et 5 LEMNA.

Sonder les étudiants en amont et notamment les représentants des doctorants.

4. CSI

La campagne 2023 des CSI sera dématérialisée, la procédure passera uniquement par AMETHIS. La campagne est ouverte du 1^{er} mai au 1^{er} juillet. Les documents émanant du collège doctoral sont présentés, tous les membres sont pour que l'on rajoute le logo de l'ED et les réalisations scientifiques propres à l'ED à rajouter en page 4.

5. Contrats doctoraux

A ce jour, nous ne savons pas le nombre d'allocations allouées pour chaque site, cela relève de la politique scientifique des unités et non de ED.

Etape 1. Examen des sujets

- relève de la politique scientifique des unités et non des ED
- choix d'une liste classée ou non classée de sujets remontées par chaque laboratoire à l'ED
- rôle de l'ED : sélection du nombre de sujets pour audition
 - exemple : si 2 CD, au plus 3 sujets
 - à régler par site
- mise en ligne des sujets retenus : portail Thèse en Bretagne Loire

Etape 2. Organisation d'un concours unique par l'ED pour tous les CD

- chaque étudiant doit faire acte de candidature sur le portail Thèse en Bretagne Loire.
- jury unique : 6/7 membres (2 Nantes, 2 Angers, 2 Le Mans, 1 extérieur)
- organisation des auditions en distanciel
- procédure en deux temps : 1) sélection des dossiers et 2) oral d'admission
- au maximum, trois candidats retenus pour l'audition sur un même sujet de thèse

La procédure est en cours d'élaboration. Les modalités de l'audition est présentée. Le calendrier aussi.

Une discussion s'engage sur la procédure et le classement des candidats qui n'est pas claire.

6. HDR (sous réserve)

Le point qui avait été reporté à la dernière réunion. Les critères à minima de Nantes Université sont présentés :

- 5 articles publiés dans des revues à comité de lecture référencées dans le classement HCERES économie-gestion sur les dix dernières années, dont deux au cours des cinq dernières années
- 2 articles dans des revues internationales de rang A publiées dans des revues à comité de lecture référencées dans le classement Hcéres économie-gestion sur les 10 dernières années, dont un au cours des cinq dernières années
- au moins un co-encadrement en cours, avec une préférence pour le co-encadrement d'une thèse soutenue

Mise en place de politique commune de l'ED

7. Site Web de l'ED (<https://ed-edge.doctorat-paysdelaloire.fr/>)

Ce point sera abordé au prochain conseil de fin juin.

8. Points divers

Date du prochain conseil :

- vendredi 30 juin 2023 : 14h-16h

En l'absence d'autres points ou de questions diverses, le conseil de l'ED se termine à 16h05.